

## **Pascale Briand, de l'Afssa à la DGAL**

Par Eric MEUNIER

Publié le 31/07/2009, modifié le 27/02/2025

Été 2009, Pascale Briand est remerciée de son poste de Directrice de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (Afssa), poste qu'elle occupait depuis janvier 2005. Certains pensaient que Pascale Briand payait sa « gestion » du dossier du maïs Mon810. En janvier 2009, alors qu'approchait le moment où le moratoire français sur le Mon810 allait être défendu devant la Commission européenne et les Etats membres [1], l'Afssa annonçait publiquement que ce maïs ne posait pas de problème sanitaire. Le gouvernement devant de son côté justifier son moratoire du fait d'impacts environnementaux, cela n'aurait pas dû poser de problème. Mais les amalgames furent faits et quelques mois plus tard, Pascale Briand était remerciée. Remplacée par Marc Mortureux le 27 août dernier à la tête de l'Afssa, elle a depuis été nommée au poste de Directeur général de l'Alimentation au ministère de l'Agriculture (la DGAL) indiquant que le dossier du maïs Mon810 n'est probablement pas la cause de ce changement de tête, puisque sur le dossier de PGM, la DGAL occupe une place centrale.

Si une autre explication doit être cherchée quant au remplacement de Pascale Briand par Marc Mortureux à la tête de l'Afssa, elle se trouve peut-être dans la charge qui a été confiée à ce dernier depuis son arrivée en août 2009, celle « de la préfiguration d'un nouvel établissement public qui reprendra les missions de l'Afssa et de l'Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (Afsset) » [2]. Mais, du côté de l'Afssa, on nous explique que la mise en place du nouvel établissement public n'aura aucune incidence quant à la mission et au fonctionnement de ce comité [3]. Notons que depuis l'arrivée de Marc Mortureux, l'Afssa n'a rendu aucun nouvel avis sur un dossier de PGM. Interrogée par Inf'OGM, l'Afssa ajoute d'ailleurs ne pas être capable de donner le nombre de dossiers actuellement sur le bureau du comité d'experts sur les biotechnologies.

[1] [OGM - Sursis pour le moratoire français sur le maïs Mon810 !](#)

[2] Communiqué du 29 septembre 2009 <http://www.afssa.fr/>

[3] Source Inf'OGM